

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Tel 03 20 15 67 32
Fax 03 20 15 67 30

Lille, le 16 mai 2003

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive

A

Mesdames et Messieurs les Enseignants EPS

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Lettre de préparation de la rentrée 2003 IA-IPR EPS DE LILLE

Nous avons préféré différer l'envoi de notre lettre de semestre pour pouvoir communiquer aux équipes EPS, les éléments les plus actuels permettant de préparer la prochaine rentrée. Ce texte va donc au plus court pour vous présenter des éléments essentiels qui répondent à une double intention :

- Répondre à des questions qui peuvent se poser pour l'organisation de la fin de cette année, en appui sur les observations, les retours des établissements.
- Fournir des données utilisables pour la rentrée prochaine, en appui sur l'actualité de notre discipline.

La lettre de rentrée avait mis l'accent sur les évolutions essentielles à prendre en compte par les équipes d'enseignants EPS pour actualiser leurs missions. Nous n'y reviendrons pas ici. On s'y réfèrera pour tout ce qui est d'ordre général. Par ailleurs, le document d'accompagnement académique : « **EPS, renforcer des cohérences éducatives** » présentant le projet éducatif de notre discipline, reste une référence **incontournable** permettant d'identifier aux yeux des acteurs, des parents, des élèves et des partenaires la portée éducative de notre discipline. **Le site Internet EPS** (www2.ac-lille.fr/eps/) de notre académie "l'EPS sur le WEB", demeure un moyen de communication essentiel pour les enseignants EPS : les données statistiques dont nous disposons actuellement montrent une excellente fréquentation qui s'étend à l'ensemble du territoire.

Nos propos concerneront donc deux champs : une première partie de données générales concernant l'ensemble des enseignants EPS dans les établissements secondaires. Une seconde partie destinée aux spécificités d'établissement : collège, lycées professionnels, Lycée d'enseignement général.

I Données générales

1. Les réformes

Les diverses réformes concernant notre discipline ont été accompagnées par un dispositif de formation continue visiblement efficace : on ne rencontre quasiment pas d'enseignants dans notre académie paraissant ignorer les programmes et les évaluations récentes. Au delà de cette connaissance deux paris difficiles demeurent : celui de traduire les réformes institutionnelles dans les pratiques professionnelles au quotidien (**principe d'économie**) ; celui de rendre plus cohérents encore les projets pédagogiques individuels d'enseignants, pour que les élèves de votre établissement parcourent un "cursus" EPS cohérent, équilibré (**principe d'efficacité**). Dans cette mesure, les nouvelles modalités de certification déjà en place ou à venir prendront un réel sens éducatif pour les élèves et leur parents. Mais un effort sur la communication doit être effectué concernant les présupposés des examens EPS.

Par ailleurs, notre double identité : discipline de programme et de vie scolaire, nous conduit à proposer au projet éducatif de l'établissement, des activités à caractère plus transversal, des animations, voyages et autre espaces particuliers contribuant à des objectifs plus généraux. Parmi ceux-ci, l'éducation à la santé et à la citoyenneté doivent tenir une place essentielle par les expériences corporelles vécues en EPS.

Toutes les initiatives allant dans ce sens seront valorisées pour l'appréciation de la valeur professionnelle au delà de la maîtrise de la discipline.

2. UNSS Charte, visites...

Les rencontres avec les responsables des instances départementales et régionales nous ont amené à rédiger conjointement une charte sur les évolutions souhaitées des AS au sein de l'UNSS dans notre académie. Nous visiterons dans ce cadre, au cours du premier trimestre 2003-2004, quelques associations sportives choisies pour leur dynamisme et leur réussite mais aussi d'autres pour les difficultés qu'elles rencontrent. Ces visites permettront de faire un premier bilan avec les enseignants concernés et d'avancer vers de nouvelles propositions

3. Les sections sportives

Cette année scolaire est une année de transition. L'académie de Lille comporte 135 sections sportives scolaires ouvertes dans 96 établissements publics. Ce dispositif vient de connaître un essor très important qui doit aujourd'hui être maîtrisé, pour en garantir la cohérence d'ensemble. C'est ainsi qu'a été décidée l'instauration d'une période moratoire jusqu'à la rentrée 2004, pendant laquelle les corps d'inspection procéderont à une évaluation approfondie du dispositif. Les établissements support mettront à profit cette période transitoire pour conformer le fonctionnement de leurs sections, aux cahiers des charges qui seront prochainement diffusés. Les sections « probatoires » disposeront d'une année supplémentaire pour répondre à l'ensemble des conditions subordonnant leur officialisation.

4. La C.O. et l'ONF

Les établissements qui ont l'opportunité de pratiquer la C.O en forêt trouveront prochainement sur le site Internet les recommandations à suivre et les obligations à respecter pour se rendre et travailler avec leur classe dans ces espaces naturels. Plusieurs réunions de concertation avec l'ONF ont été nécessaires pour établir ce cahier des charges . Ce dernier vise à préserver l'enseignement des activités de pleine nature, la sécurité des élèves, le respect de l'environnement et des autres utilisateurs.

5. Les Groupes de Travail Thématique santé

Un groupe formé d'enseignants d'EPS et d'infirmières scolaires exerçant dans les mêmes établissements, travaille actuellement sur le thème suivant : « **Comment initier, développer et réguler des projets d'éducation à la santé, associant des représentants de l'ensemble de la communauté éducative ?** ». Ce GTT travaille également à la mise au point d'un tableau de bord permettant aux équipes pédagogiques EPS de recenser les accidents qui se produisent en EPS, et de proposer des mesures préventives originales et pertinentes. Cet outil sera proposé aux équipes volontaires à la rentrée prochaine.

Dans le même ordre d'idées, les Inspections Pédagogiques Régionales d'EPS et de SVT ont été invitées par le groupe **Mission d'Informations et de Lutte contre la Dépendance aux Toxicomanies** à réfléchir sur la participation de ces deux disciplines des projets d'éducation à la santé visant à prévenir les conduites à risque et à renforcer l'estime de soi. Nul ne doute plus aujourd'hui que les enseignants d'EPS, de SVT et les infirmières doivent se rejoindre autour de ces projets dont ils seront les éléments moteurs.

6. Préparation aux concours

Attention : la date limite d'inscription pour la préparation aux concours internes est fixée au 31 mai 2003. Nombre de collègues se sont manifestés tardivement l'an passé et n'ont pu suivre une formation diplômante. Pire, faute d'un effectif suffisant, la préparation aux CAPEPS interne et réservé n'a pu être mise en place alors que les candidatures enregistrées hors délai, auraient permis d'ouvrir un voire deux groupes géographiques.

La préparation au concours interne de l'agrégation connaîtra l'an prochain, quelques aménagements susceptibles d'améliorer encore le dispositif académique qui, depuis deux ans, enregistre des résultats satisfaisants.

Inscriptions aux préparations sur les sites suivants : <http://www.lille.iufm.fr> ou <http://paf.ac-lille.fr>

II . A propos des différents établissements (dossiers spécifiques collègue, LEGT, LP)

LES COLLEGES

1. Les journées CEP à venir (en juin)

Deux dossiers seraient à considérer. Le premier est d'ordre disciplinaire : il s'agit de mener une réflexion collective sur les effets du cursus EPS du collégien ayant bénéficié des programmes récents du collège. Quelle certification pour apprécier les acquisitions EPS du collégien ? Sous quelles modalités ? Pour apprécier quels contenus ? Certes les textes actualisant les épreuves EPS du Brevet des Collèges ne sont pas encore parus. Ce qui régit toujours cette pratique demeure l'arrêté du 23 01 87 et la note de service du 19 octobre 1987.

Ce "retard" institutionnel n'a pas empêché notre communauté professionnelle d'adapter ses pratiques évaluatives aux contraintes actuelles des textes plus récents des programmes. Nous pourrions ainsi faire le point des pratiques certificatives existantes dans ce qu'elles présentent comme adaptations, comme éléments innovants. Nous relevons en effet souvent dans nos visites d'inspection, des aspects novateurs, parfois des propositions discutables. Il est donc souhaitable de mutualiser et de problématiser ces formes évaluatives. Nous pourrions le réaliser en relation avec un projet ministériel des programmes collègue en cours de "relecture".

Le second dossier concernerait les rapports de l'EPS avec les approches transversales, pluridisciplinaires. Ces approches concernent bien entendu l'EPS, elle-même confrontée en permanence à l'exigence d'une articulation entre les contenus d'enseignement des APSA (compétences

propres aux groupements, compétences et connaissances générales). Cette sensibilité qui est la notre par l'exigence de cette "transversalité en actes", s'est réinvestie dans les projets pluridisciplinaires (Itinéraires de découverte). Il pourrait également être utile de faire le point sur la part que prend l'éducation physique dans ces pratiques pédagogiques. Sous cette forme ou sous une autre, les relations entre disciplines auront de plus en plus à être prises en charge par les équipes éducatives. Développons cette question.

2. Les IDD.

Les informations dont nous disposons actuellement font état d'un engagement important de notre discipline dans les IDD. Nous nous en félicitons. Nous souhaiterions disposer d'itinéraires impliquant l'EPS de façon originale. Ils serviraient d'outil de formation mais également d'exemples, d'illustration pour une publication sur le site EPS de l'académie. Les établissements qui le souhaitent peuvent nous les faire parvenir par courrier électronique en fichier word.doc.. Nous attirons votre attention sur la nature des partenariats qu'il ne faut pas spontanément réduire au champ des SVT. L'approche transversale avec d'autres disciplines s'impose (lettres, arts plastiques, éducation musicale, histoire géographie). Le rapport au corps pourrait ainsi être abordé sous un angle moins instrumental, plus sur le pôle de la sensibilité.

3. Le stage "SEGPA"

La circonscription de LENS (AIS : Aide à l'Intégration Scolaire) a organisé deux journées de stage sur le thème de « *l'intégration des élèves de SEGPA en EPS et par l'EPS* ». Des professeurs d'EPS et des maîtres spécialisés ont pu faire état d'expériences innovantes sur ce sujet. Nous rappelons que l'ensemble des disciplines générales et professionnelles sont concernées par cette nécessaire et obligatoire adaptation des enseignements au bénéfice d'élèves en grandes difficultés scolaires. On rappelle ici, que l'EPS est un des domaines de réussite privilégié, susceptible de concourir au développement de l'estime de soi chez ces élèves. Ces derniers peuvent avoir développé, un sentiment "d'impuissance apprise".

Cette intégration des élèves de SEGPA en EPS et par l'EPS ne se décrète pas : c'est une démarche qui se construit et s'affirme progressivement. Cette dernière nécessite l'intervention conjointe d'un enseignant spécialisé et d'un professeur d'EPS selon deux formules à promouvoir :

- sur une classe de SEGPA.
- sur un seul et même groupe formé d'une classe de collègue et d'une classe de SEGPA.

4. La liaison CM2/6^{ème}.

Une action expérimentale originale sera conduite en juin prochain à Courrières (62) en relation avec des universitaires. Il s'agit de proposer aux élèves non nageurs de CM2 et de 6^{ème}, un apprentissage "massé" du savoir nager (contrairement à une approche "distribuée" dans le temps) : une séance par jour pendant dix jours. Un groupe de travail composé de professeurs d'EPS, de professeurs des écoles, de conseillers pédagogiques réfléchit actuellement à l'élaboration d'une démarche d'enseignement adaptée à ce contexte très particulier. Si cette expérience s'avère concluante, ce dispositif pourrait être appelé à se généraliser sur d'autres sites. Affaire à suivre.

LES LYCEES PROFESSIONNELS

1. La publication des nouveaux programmes

Comme vous le savez, les programmes pour la voie professionnelle ont été publiés en octobre. Ils sont applicables dès la rentrée 2003. L'enjeu de ces programmes est important : ce sont les premiers du genre. La culture commune avec l'enseignement général et technologique est visée : même terminologie, même compétences attendues. En revanche, le temps laissé aux élèves pour acquérir ces compétences est plus long (premier niveau de compétences à l'issue de 2 années de cursus). Chaque LP étant singulier (durée des formations variable, publics différents selon les sections, rapport

filles/garçons parfois très déséquilibré), votre « savoir faire » pédagogique et didactique sera nécessaire pour optimiser les conditions d'acquisition de ces compétences.

2. Les journées CEP

Les premières journées CEP LP ont eu lieu au début du mois d'avril. Elles ont été animées par des enseignants de LP qui travaillent depuis 3 ans au sein d'un groupe de travail thématique. Elles ont eu pour objectif d'aider à l'appropriation pragmatique des nouveaux programmes. La participation à ces journées a été très satisfaisante et ces temps d'échanges nous paraissent à reconduire. Un bilan de ces journées sera joint à une prochaine lettre. L'Inspection Pédagogique favorisera la mise en place d'un groupe régional d'animation spécifique sur les LP en relation avec ces journées, dans le cadre du réseau de formation continue.

3. La certification à envisager

Le projet de certification est encore flou. La Direction des Enseignements Scolaires du Ministère (DESCO) doit donner à une commission tripartite (MEN, Groupe d'expert, Inspection) les moyens de fonctionner pour produire un projet à l'image de celui du BAC. Tant que cette commission n'a pas déposé ses conclusions, la certification reste sur le modèle des textes de 1995.

4. Les ateliers de pratiques et autre projets

Des ateliers de pratique fonctionnent dans certains établissements. Ils peuvent permettre une diversification des pratiques, la reconnaissance d'une culture d'établissement voire une spécialisation des élèves. Nous incitons les enseignants qui ont pu conserver ces ateliers à rendre compte à l'IPR des projets qui se sont maintenus, et à communiquer au plus grand nombre des propositions sur l'intérêt de ces dispositifs pour les élèves de LP.

LES L.E.G.T.

1. Retour sur les journées CEP :

Une note commune rédigée par l'Inspection Pédagogique et les service des Concours et des Examens du Rectorat de Lille a été envoyée dans tous les lycées d'enseignement général et technologique. Ce document précise les modalités de notation et de transmission de note à la commission académique pour les épreuves du baccalauréat.

Nous vous proposerons avant la fin de l'année (sur le site et par courrier), le compte rendu des journées C.E.P lycée " **notation au BAC**", réalisé par les groupes des formateurs académiques en charge de ce dossier cette année.

2. Recommandations pour l'évolution des ensembles proposés aux élèves.

Une étude des projets simplifiés fait apparaître une tendance à la réduction du nombre d'APSA proposées aux élèves. **Le badminton et le volley-ball** sont devenus, comme partout en France, les activités les plus enseignées dans l'académie, y compris dans les enseignements d'option facultative. Nous vous demandons de combattre ce réductionnisme pour préserver la nécessaire polyvalence de notre discipline et offrir ainsi aux élèves, un éventail de choix plus ouvert et conforme à leurs aspirations. **Un équilibre doit être trouvé** pour permettre à chacun, garçons, filles, de se réaliser et de valider objectivement les acquis de son cursus secondaire. Une réflexion sur l'équité doit donc être menée à l'intérieur des équipes sur cette question. Les enseignants s'attacheront à élargir leurs compétences pour répondre à cette exigence, avec une vigilance particulière sur les différences "lycéennes-lycéens".

III Conclusion

D'ordre général

Dans un contexte institutionnel mouvant et parfois complexe : textes programme novateurs, certification en rénovation, les pratiques d'enseignement et de certification doivent trouver progressivement leur stabilité. Notre discipline est maintenant "mise en texte" à tous les niveaux de la scolarité. Ce cadrage était nécessaire pour confirmer la "présence scolaire" de notre discipline.

Cependant, notre communauté professionnelle continuera de s'engager dans des voies novatrices garantissant le maintien d'une dynamique d'évolution de l'EPS vers ses finalités et ses objectifs. En ce sens, chaque enseignant EPS, chaque équipe s'engageant dans un travail d'innovation en appui sur les textes les plus actuels, trouvera auprès de notre service et du groupe de formation continue EPS de l'Académie de Lille, l'écoute, l'intérêt, voir les appuis pour accompagner ses réalisations.

Les changements à venir dans notre service

Actuellement, nos activités s'appuient sur un groupe de six personnes : quatre IA IPR : Véronique ELOI, Raymond DHELLEMMES, Dominique MAILLARD, Thierry TRIBALAT ; un chargé de mission professeur agrégé Jean Yves ALLONNEAU, et une secrétaire, Mireille AUBIN. Cette équipe s'est constituée après le départ ces dernières années, de Messieurs Bernard GENGE et Jean Marcel SCHMIDT. Des modifications vont encore intervenir à la rentrée prochaine sur la composition de cette équipe : Véronique ELOI a obtenu une mutation pour l'académie de Versailles, Raymond DHELLEMMES, pour l'académie d'Aix Marseille. Par ailleurs, deux collègues de notre académie ont été reçus au concours de recrutement des IA IPR cette année : Messieurs Olivier CALAIS et Didier PREUVOST. Les conditions d'une stabilité d'une équipe nouvelle peuvent être réunies.

Pour conclure cette lettre de préparation de la rentrée 2003-2004, Raymond DHELLEMMES souhaiterait à l'occasion de son départ, s'exprimer à titre personnel aux collègues EPS de notre académie.

"Je formule mes vœux pour que chacun trouve dans notre région et dans les activités professionnelles qu'il y conduira, les conditions de son développement et de son épanouissement professionnel. Je m'éloigne sans plaisir d'une région et d'une communauté professionnelle qui m'a apporté l'essentiel : le sens d'un "travailler ensemble" en confiance, de "l'engagement" au service des élèves, de la volonté de progresser dans ses pratiques. Sans aucun doute, privées de ces éléments moteurs, nos activités menées en commun, n'auraient pu connaître les mêmes développements. Sans aucun doute également, la même dynamique permettra à la nouvelle équipe, un renouvellement de ses axes de travail, une prolongation des rapports de confiance et de responsabilité installés avec les enseignants EPS de notre Académie".

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive
R. Dhellemmes – V. Eloi
D. Maillard – T. Tribalat